

## **Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 15
17/09/2024	17/09/2024	Présents à l'ouverture de la séance	= 12
		Votants la présente délibération	= 15

**L'an deux mil vingt-quatre, le lundi vingt-trois septembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Alain LORIOT, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Rénaud FRAIPONT, Rémi METIVIER,

Absente excusée : Gilles BELLAND (pouvoir donné à Catherine BAZOGE), Eliane LEVEILLÉ (pouvoir donné à Séverine NICAISE), Ludivine CHEVALIER (pouvoir donné à Suzy DIEUL)

Secrétaire de séance : Madame Lynda LAFOND

Formant la majorité des membres en exercice

### **Délibération N° 23.09.2024-4**

#### **4°) Délibération pour la vente d'une ancienne échelle en alu 2 x 4 m :**

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, décide de vendre une ancienne échelle qui permettait d'accéder au clocher de l'église qui ne sert plus.

Le prix de vente est fixé à 400 € TTC (net de TVA).

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le 30 septembre 2024 et de la publication sur le site internet de la commune et l'affichage en lieu public le 30 septembre 2024

pour copie conforme  
Louplande, le 30 septembre 2024  
Suivent les signatures au registre  
Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20240923-23092024-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2024  
Notification : 21/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

